

LA COMMISSION EXECUTIVE EN NOVEMBRE A LAUSANNE

par Pierre Burky

Des handicapés aux Jeux

« Nous aurons de grands Jeux Olympiques en 1984. » Samedi 26 novembre 1983 Lausanne Palace, 10 h. Flanqué du directeur du CIO, M^{me} Monique Berlioux, de MM. Louis Guirandou et Alexandru Siperco, M. Juan Antonio Samaranch est très détendu pour affronter la presse. Et pour cause. La réunion de la commission exécutive qui se termine a été fructueuse, dense et constructive.

« Nous aurons de grands Jeux Olympiques en 1984 »... l'affirmation du Président du CIO n'est pas le reflet d'un optimisme béat. Non, elle s'appuie sur les deux rapports dont la commission exécutive vient de prendre connaissance. Or, MM. Mikulic, président du Comité d'organisation de Sarajevo (Jeux d'hiver) et Ueberroth, Président du CO de Los Angeles (été), ont été formels: tout va bien, tout est prêt. Les derniers problèmes qui subsistaient en Californie ont ainsi été réglés à satisfaction : celui qui tracassait la Fédération du yachting et celui du stand de tir. Ce dernier a même été si bien réglé que des compétitions pourront être organisées au printemps.

Si fait, toutes les FI peuvent donc se montrer satisfaites du travail accompli en Yougoslavie et aux Etats-Unis. Et autoriser donc l'optimisme certain de M. Samaranch.

Ouvertures

Mieux encore qu'optimiste, le président du CIO peut, en ce samedi matin gris et pluvieux de Lausanne, se montrer fier des innovations qu'il annonce. Pour la première fois, en effet, des épreuves pour handicapés seront inscrites au programme des JO et même si ce n'est qu'au titre de sports de démonstration, la nouvelle n'en est pas moins sympathique. Il s'agira, à Sarajevo, d'un slalom géant qui sera disputé par trente skieurs, ainsi que le confirmait la veille M^{me} Berlioux, et, à Los Angeles, d'une épreuve sur chaises roulantes de 800 m. pour les femmes et de 1500 m pour les hommes. De plus, ces compétitions ne se dérouleront pas à la sauvette en quelque stade éloigné, mais pendant le programme d'athlétisme au Coliseum.

Voilà bien la concrétisation de la nouvelle politique du CIO d'ouverture vers des horizons nouveaux et élargis, politique inaugurée par un intérêt croissant envers les sports de masse et qui se traduit notamment par des patronages de plus en plus nombreux en dehors des Jeux Olympiques : courses pédestres ou Spartakiades de la jeunesse.

Nouveautés

On classera également dans ce contexte d'ouverture, la discussion, au cours de cette session de novembre – la cinquième de l'année, ce qui constitue un record -du curling au programme des Jeux d'hiver à Calgary (CAN) en 1988. De même deux autres sports de démonstration ont été approuvés pour ces mêmes Jeux d'hiver : le ski acrobatique (freestyle skiing) et le patinage de vitesse sur piste courte (short track speed skating), sport qui s'assimile au patinage de vitesse « classique », mais qui se déroule sur une patinoire de hockey sur glace. Il est clair, cependant, que l'admission définitive de ces sports devra être entérinée par la séance plénière du CIO qui se tiendra à Sarajevo. On y discutera également d'une autre demande des Canadiens de porter la durée des Jeux d'hiver à seize jours au lieu de douze actuellement, demande à laquelle la Commission exécutive paraît a priori favorable.

Voilà qui, sans en bouleverser l'image, donnera sans doute une dimension supplémentaire aux grandes épreuves hivernales.

Refus

Tout ne fut pourtant pas que décisions faciles au cours de cette session. Ainsi les cas des skieurs Ingemar Stenmark (SWE) et Hanni Wenzel (LIE). Leur inscription aux Jeux à Sarajevo ayant été refusée par leur fédération pour faits de professionnalisme, tous deux avaient recouru devant le CIO. Comme l'on pouvait s'y attendre, la réponse fut négative de la part de ce dernier. « La FIS est une fédération adulte et bien organisée, a argumenté M. Samaranch devant la presse, il eût donc été malséant de ne pas suivre son opinion et de ne pas entériner ses décisions. »

En ce qui regarde la participation d'athlètes individuels, une autre décision, positive celle-là, a été prise également à Lausanne. Désormais, tout sportif ayant résidé trois ans au moins dans un pays pourra participer aux Jeux Olympiques sous la bannière de ce dernier, même s'il a pris part auparavant à des compétitions olympiques sous un autre drapeau. Cette modification au texte d'application de la règle No 8 satisfera bien entendu au premier chef les réfugiés politiques, mais elle n'est cependant pas prévue à leur seul usage.

Optimisme

Autre épineuse question que celle du futur siège du CIO à Lausanne. Un séduisant projet

avait été élaboré, on le sait, qui n'avait pas eu l'heur de séduire la population du lieu dans son unanimité. L'intention du CIO n'étant pas de susciter et encore moins d'entrer dans un quelconque conflit avec ses hôtes, le projet avait été retiré. Reste maintenant à trouver une solution qui recueille l'adhésion générale et cela dans les plus brefs délais. Là encore, M. Juan Antonio Samaranch se montre très optimiste: « Le rapport que nous a remis M. Raymond Gafner montre que nous allons trouver une solution satisfaisante et qui soit acceptée par la totalité de la population lausannoise à très brève échéance ».

1983 s'achèvera donc on ne peut mieux à Lausanne pour le CIO.